

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140220-2014_B174-DE
Date de télétransmission : 26/02/2014
Date de réception préfecture : 26/02/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 FEVRIER 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B174

OBJET : Agriculture et forêt - Attribution de subventions aux associations à caractère agricole

Le 20 février 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Terres Blanches à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 14 février 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCIEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MAUREL CHORDI Suzanne, vice-président, Gréasque – MEI Roger, vice-président, Gardanne – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIN Jacky, vice-président, Rognes – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron, donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre

Excusé(e)s :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Christian BURLE donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 20 FEVRIER 2014

Rapporteur : Christian BURLE

Thématique : Agriculture et Forêt

Objet : Attribution de subventions aux associations à caractère agricole
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions aux associations à caractère agricole pour l'année 2014. Dans ce dossier sont présentées 21 demandes ayant reçu un avis favorable de la Commission du Développement Economique du 4 février 2014 pour un montant total de 121 593 euros.

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a mis en place une politique d'aide aux associations à caractère agricole dans le but de participer au développement de l'agriculture sur le territoire communautaire et de promouvoir les produits du terroir.

Les associations qui sollicitent le soutien financier de la CPA doivent répondre aux critères définis par délibération n° 2012-A131 du 12 juillet 2012 (voir annexe 1)

Les fiches de synthèse de l'association sont jointes en annexe, ainsi que les budgets prévisionnels 2014 dévolus à l'organisation de diverses manifestations au cours de l'année.

N° GU	Association	Manifestation et date	Subvention N-1	Budget global de la manifestation	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Taux de couverture de la subvention	Convention d'objectifs oui/non
522	ASSOCIATION DES VIGNERONS DE LA SAINTE VICTOIRE	Diverses manifestations de promotion de l'appellation AOC Côtes de Provence	8.000	16.664	6.666	6.600	39,61 %	Oui
524	ASSOCIATION DES VIGNERONS DE LA SAINTE VICTOIRE	Organisation de la 8 ^{ème} présentation du nouveau millésime « Côtes de Provence »	12.000	53.228	14.193	13.000	24,42 %	Oui
525	ASSOCIATION DES VIGNERONS DE LA SAINTE VICTOIRE	Organisation du 13 ^{ème} rallye découverte des vins de la Sainte-Victoire	9.000	48.833	9.767	9.000	18,43 %	Oui
526	ASSOCIATION DES VIGNERONS DE LA SAINTE VICTOIRE	Outils de promotion et de communication + actions techniques	12.000	53.875	20.877	12.400	23,02 %	Oui
527	ASSOCIATION DES VIGNERONS DE LA SAINTE VICTOIRE	Organisation de la 17 ^{ème} journée technique	1.000	4.146	1.103	1.000	24,12 %	Oui
170	COMITE D'ORGANISATION DE LA FETE DE LA VIGNE ET DU VIN	20 ^{ème} Fête de la vigne et du vin	2.200	21.600	3.500	2.200	10,19 %	Non
267	LES CABRETTES	18 ^{ème} Fête de la chèvre	1.200	6.060	1.200	1.200	19,80 %	Non
306	COMITE DES FOIRES DE TRETS	Foire de printemps	1.600	29.315	2.000	2.000	6,82 %	Non
307	COMITE DES FOIRES DE TRETS	Sentier vigneron gourmand	400	16.003	10.000	450	2,81 %	Non
308	COMITE DES FOIRES DE TRETS	Foire de Trets	800	21.400	1.500	800	3,74 %	Non
309	COMITE DES FOIRES DE TRETS	Marché de Noël	800	30.800	5.500	800	2,60 %	Non
478	ERTA	«Les traits de l'espoir »	0	5.100	2.000	1.000	19,61 %	Non
472	FEDERATION DE PROVENCE DU CHEVAL DE TRAIT	« Le National » concours complet du cheval de trait	7.000	21.500	6.000	6.000	27,91 %	Non
441	ASAMP	Fonctionnement	0	23.200	2.000	2.000	8,62 %	Non
602	LES COMPAGNONS DE DIONYSOS	6ème concours des vins et salon des vins et de la gastronomie	9.000	55.920	11.000	10 350	18,51%	Non

N° GU	Association	Manifestation et date	Subvention N-1	Budget global de la manifestation	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Taux de couverture de la subvention	Convention d'objectifs oui/non
580	LES CROQUEURS DE POMMES PACA	Week-end « verger portes ouvertes »	800	8.000	1.800	800	10 %	Non
554	LES AMIS DU FESTIVAL DE LA GASTRONOMIE PROVENCALE	22 ^{ème} Festival de la gastronomie provençale	27.000	162.000	27.000	27.000	16,67 %	Oui
560	VINS ET TERROIRS DU JARDIN AIXOIS	Grande fête des vendanges « Les Chikoulades »	0	62.000	15.000	10.000	16,13%	Non
664	COMITE DES FETES DE ROGNES	26 ^{ème} « Grand marché truffes et gastronomie »	5.000	15.750	5.000	5.000	31,75 %	Non
647	MIMET EN FETE	24 ^{ème} foire aux miels	1.000	4.200	1.500	1.000	23,81 %	Non
Hors GU	FDSEA	Balades paysannes en Provence Pays d'Aix	0	22.483	8.993	8.993	40 %	Non
					TOTAL	121 593		

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2009-A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, notamment l'attribution des subventions et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150.000 €,

VU la délibération n° 2012-A131 du Conseil communautaire du 12 juillet 2012 modifiant les critères d'attributions de subventions aux associations oeuvrant dans le domaine agricole,

VU l'avis de la Commission du Développement Economique du 04 février 2014,

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement des subventions validées par la Commission du 4 février 2014 pour un montant global de 121 593 € (cent vingt et un mille cinq cent quatre vingt treize euros) ;
- **APPROUVER** les termes des conventions annexées au présent rapport ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération, notamment les conventions ci-annexées ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront imputées sur la ligne 3D-92-6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

ANNEXE 1

Critères votés lors du conseil communautaire du 24 juin 2010 Délibération 2010-A099	Critères complétés lors du conseil communautaire du 12 juillet 2012 Délibération 2012-A131
1. Caractère agricole	
- « les associations doivent avoir un caractère agricole » - « les associations à caractère humanitaire, social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles ».	- L'action doit relever de champs d'intervention généraux de l'agriculture du Pays d'Aix (en référence aux principes édictés dans la « Charte agricole du Pays d'Aix ») et permettre la mise en avant d'au moins un des objectifs suivants : > Renforcement de la performance économique des exploitations agricoles du Pays d'Aix : - Faire connaître et reconnaître l'agriculture du Pays d'Aix - Promouvoir l'agriculture du Pays d'Aix - Améliorer la valorisation et la commercialisation des productions agricoles du Pays d'Aix. > Respect des équilibres territoriaux et environnementaux par le maintien dynamique des espaces agricoles : - Favoriser l'accès au foncier pour les agriculteurs - Maintenir de manière dynamique les surfaces agricoles à leur niveau actuel - Développer le rôle de l'agriculture en faveur de l'environnement.
2. « Statut » de l'association	
- « le siège social de l'association doit se trouver sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix et/ou l'opération qui fait l'objet de la demande de subvention doit se dérouler sur le territoire de la Communauté ».	- <i>L'opération qui fait l'objet de la demande de subvention doit se dérouler sur le territoire de la Communauté</i> ou faire la promotion du territoire du Pays d'Aix. - Si l'événement se déroule sur plusieurs communes, un minimum des 2/3 des communes concernées doivent se situer sur le territoire du Pays d'Aix. - L'association devra justifier au minimum du soutien d'une commune du Pays d'Aix. - L'association doit justifier d'au moins un an d'existence légale.
3. Intérêt communautaire (pour les subventions de fonctionnement)	
/	- L'événement proposé doit drainer une activité et des retombées économiques et médiatiques pour le Pays d'Aix. Il doit être vecteur de promotion du territoire. Exemple de critères mesurables favorisant cette promotion (l'association doit répondre à au moins 2 de ces critères): > nuitées hôtelières engendrées > consommation dans les commerces et/ou restaurants > consommation de produits locaux > campagne de communication (avec présence du logo de la CPA sur les supports) > manifestations avec présence et/ou participation du public requise.
4. Financement	
- « la subvention de la CPA sera plafonnée à hauteur de 40% du budget prévisionnel, sauf dérogations exceptionnelles ».	- Le montant de la subvention demandé doit être en cohérence avec le budget global de l'association. - Toute association qui fait une demande de subvention à la CPA doit solliciter le financement d'un ou plusieurs autres partenaires publics ou privés.

5. Reconstitution de la subvention	
- « l'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année sur l'autre ».	- Si l'association sollicite plusieurs années de suite la CPA, le montant de la subvention de l'année n+1 ne pourra être supérieur à 15% du montant de l'année n. - Si l'événement a déjà été subventionné les années précédentes par d'autres Directions de la CPA, il ne pourra être accordé aucune aide à l'association. <i>*Rappel : aucune demande ne pourra être examinée en l'absence des rapports d'activités et bilans financiers de l'action de l'année n-1.</i>
6. Communication	
/	- L'association s'engage à apposer systématiquement le logo de la CPA sur l'ensemble des productions et supports de communication liés à la réalisation de son opération. Le logo de la CPA est téléchargeable sur le site de la Communauté du Pays d'Aix www.agglo-paysdaix.fr - Une validation de principe (vérification du respect de la Charte graphique) sera effectuée par le Service agriculture. Les maquettes devront donc être transmises au Service avant impression des supports pour bon à tirer.
7. Dérogations, exceptions	
/	Le Président de la Communauté du Pays d'Aix se réserve la possibilité de soumettre à l'examen de la Commission « interventions économiques » toute demande de subvention, que l'intérêt du territoire semblera justifier.

Fiches associations et budgets prévisionnels

DOSSIER N°	2014-522	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	685	04 février 2014	20 février 2014	

ASSOCIATION DES VIGNERONS DE LA SAINTE-VICTOIRE	
PRESIDENT	Monsieur Olivier SUMEIRE
SIEGE	TRETS
OBJET DE L'ASSOCIATION	Cette association créée en 1992 a pour but de promouvoir par tous moyens légaux les vins AOC Côtes de Provence du terroir de la Sainte-Victoire et tous les vins produits par les adhérents sur leurs exploitations situées dans le périmètre d'admission et d'organiser à leur profit un suivi technique du vignoble et des vinifications pour pérenniser la qualité des productions vinicoles.
OBJET DE LA DEMANDE	L'association sollicite l'aide de la CPA pour l'organisation de diverses manifestations de promotion : • Fête de la Saint Vincent à Trets • Dégustation du millésime lors des foires de Trets • Concours Général Agricole : dégustation interne + pré-sélection + finale à Paris • Accueil presse pour les vins primés au Concours Général Agricole • Comité mondial des femmes chefs d'entreprise • Foire de la Saint Barthélémy à Trets • Partenariat avec la Confrérie des Chevaliers de l'Aïet à Trets
AUTRES PARTENAIRES	CG13 = 1.419 € CHAMBRE D'AGRICULTURE 13 = 500 €

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL 2014	16.664 €	MONTANT DEMANDE POUR 2014	6.666 €
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	6.600 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2014	39,61 %
MONTANT DE LA TRESORERIE	Non communiqué	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2013	20.121 €
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2013	8.000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2013	39,76 %
OBSERVATIONS			
BUDGET ANNEE N-1 REALISE	Non communiqué		
Convergence avec les critères d'attribution (délibération 2010-A099) complétés par la délibération 2012-A131			OUI
Avis favorable de la collectivité du siège social ou de la collectivité d'accueil de la manifestation			NON

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Avec
manif
de
promotion

Date de mise en œuvre prévue	1 ^{ère} année 2014	
Lieu(x) de réalisation	sur le territoire de la CPA	
Contenus et objectifs de l'action	Promouvoir l'appellation	
Public(s) ciblé(s)	Grand public	
Nombre de participants / exposants	Variable selon la manifestation	
Nombre de spectateurs / visiteurs		
Durée de l'action		
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)	
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)	

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	666	Vente	
Prestations de services	3193	Autres produits	
Matières et fournitures	4050	Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances		Département (s) Bouches du Rhône	1419
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires		Communauté du Pays d'Aix	6666
Publicité		Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	1687	Fonds Européens	
Charges de personnel		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Salaires bruts	7072	Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel		Chambre Agricole 13	500
Autres frais généraux		Autofinancement	8079
TOTAL CHARGES :	16664	TOTAL PRODUITS :	16664

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire : La subvention demandée à la CPA de 6666 € représente 40 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Trets Cachet de l'Association :

Le 02/11/2013

[Signature]



DOSSIER N°	2014-524	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	685	04 février 2014	20 février 2014	

ASSOCIATION DES VIGNERONS DE LA SAINTE-VICTOIRE	
PRESIDENT	Monsieur Olivier SUMEIRE
SIEGE	TRETS
OBJET DE L'ASSOCIATION	Cette association créée en 1992 a pour but de promouvoir par tous moyens légaux les vins AOC Côtes de Provence du terroir de la Sainte-Victoire et tous les vins produits par les adhérents sur leurs exploitations situées dans le périmètre d'admission et d'organiser à leur profit un suivi technique du vignoble et des vinifications pour pérenniser la qualité des productions viticoles.
OBJET DE LA DEMANDE	L'association sollicite l'aide de la CPA pour l'organisation de la 8 ^{ème} présentation du nouveau millésime « Côtes de Provence Sainte-Victoire » à Marseille, au Palais du Pharo, le 16 juin 2014. Cette manifestation de prestige permettra de rencontrer et faire découvrir les vins aux restaurateurs, cavistes, journalistes, passionnés du vin, ainsi qu'aux principaux acteurs du tissu économique régional.
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA = 14.193 € CG83 = 10.411 €

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL 2014	53.228 €	MONTANT DEMANDE POUR 2014	14.193 €
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	13.000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2014	24,42 %
MONTANT DE LA TRESORERIE	Non communiqué	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2013	44.851 €
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2013	12.000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2013	26,76 %
OBSERVATIONS			
BUDGET ANNEE N-1 REALISE	Non communiqué		
Convergence avec les critères d'attribution (délibération 2010-A099) complétés par la délibération 2012-A131			OUI
Avis favorable de la collectivité du siège social ou de la collectivité d'accueil de la manifestation			NON

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

2
 Présentateur
 du
 Millénaire
 CP
 Sainte-
 Victoire

Date de mise en œuvre prévue	16 Juin 2014
Lieu(x) de réalisation	Marseille - Palais du Pharo
Contenus et objectifs de l'action	Promouvoir l'appellation
Public(s) ciblé(s)	professionnels, élus, décideurs
Nombre de participants / exposants	entre 20 - 25
Nombre de spectateurs / visiteurs	entre 800 - 1000
Durée de l'action	1 journée
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	470	Vente	
Prestations de services	22 410	Autres produits	
Matières et fournitures	7776	Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations	14 143	Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	PACA 14 193
Assurances	479	Département (s)	VAR 10411
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires		Communauté du Pays d'Aix	14 193
Publicité		Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	1452	Fonds Européens	
Charges de personnel		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Salaires bruts	26 498	Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel		Autofinancement	14 431
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	53 228	TOTAL PRODUITS :	53 228

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :
 La subvention demandée à la CPA de 14 193 € représente 26,67 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à TREIS
 Le 22/04/2013

Cachet de l'Association :



DOSSIER N°	2014-525	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	685	04 février 2014	20 février 2014	

ASSOCIATION DES VIGNERONS DE LA SAINTE-VICTOIRE	
PRESIDENT	Monsieur Olivier SUMEIRE
SIEGE	TRETS
OBJET DE L'ASSOCIATION	Cette association créée en 1992 a pour but de promouvoir par tous moyens légaux les vins AOC Côtes de Provence du terroir de la Sainte-Victoire et tous les vins produits par les adhérents sur leurs exploitations situées dans le périmètre d'admission et d'organiser à leur profit un suivi technique du vignoble et des vinifications pour pérenniser la qualité des productions viticoles.
OBJET DE LA DEMANDE	L'association sollicite l'aide de la CPA pour l'organisation du 13 ^{ème} rallye découverte des vins de la Sainte-Victoire, le 18 octobre 2014, au départ de Rousset. Les participants (dont le nombre est estimé à 900 personnes) se rendront dans les caves et domaines où différentes animations permettront de mieux connaître les vins, ainsi que le vignoble. Un apéritif dînatoire clôturera cette manifestation en présence des partenaires et élus.
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA = 9.767 € Cg83+13 = 15.945 €

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL 2014	48.833€	MONTANT DEMANDE POUR 2014	9.767 €
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	9.000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2014	18,43%
MONTANT DE LA TRESORERIE	Non communiqué	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2013	44.586 €
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2013	9.000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2013	20,19 %
OBSERVATIONS			
BUDGET ANNEE N-1 REALISE	Non communiqué		
Convergence avec les critères d'attribution (délibération 2010-A099) complétés par la délibération 2012-A131			OUI
Avis favorable de la collectivité du siège social ou de la collectivité d'accueil de la manifestation			NON

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

③ 13e Calvados de la Sire Vierge

Date de mise en œuvre prévue	Sam. di 18 octobre 2014
Lieu(x) de réalisation	département de la Haute-Saône + 21 communes
Contenus et objectifs de l'action	développer le vin de la Sire Vierge
Public(s) ciblé(s)	Grand public
Nombre de participants / exposants	21
Nombre de spectateurs / visiteurs	± 950
Durée de l'action	1 journée
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : 27... €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES. Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	3452	Vente	
Prestations de services	14787	Autres produits	
Matières et fournitures	1583	Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations	300	Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	PACA 9767
Assurances	174	Département (s)	VAL + Hautes de la Saône 15945
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires		Communauté du Pays d'Aix	9767
Publicité		Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	310		
Charges de personnel		Fonds Européens	
Salaires bruts	18226	Emplois Aides (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux		Autofinancement	13355
TOTAL CHARGES :	48833	TOTAL PRODUITS :	48833

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 9767 représente 20 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à TRETS
Le 29/11/2013

Cachet de l'Association :



DOSSIER N°	2014-526	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	685	04 février 2014	20 février 2014	

ASSOCIATION DES VIGNERONS DE LA SAINTE-VICTOIRE	
PRESIDENT	Monsieur Olivier SUMEIRE
SIEGE	TRETS
OBJET DE L'ASSOCIATION	Cette association créée en 1992 a pour but de promouvoir par tous moyens légaux les vins AOC Côtes de Provence du terroir de la Sainte-Victoire et tous les vins produits par les adhérents sur leurs exploitations situées dans le périmètre d'admission et d'organiser à leur profit un suivi technique du vignoble et des vinifications pour pérenniser la qualité des productions viticoles.
OBJET DE LA DEMANDE	L'association sollicite l'aide de la CPA pour le financement des outils et actions suivants : <u>Outils de promotion et de communication :</u> • Refonte du site internet de l'association qui soit adapté aux nouvelles technologies (smartphone et tablette) et soit équipé d'une interface intranet afin de mieux communiquer avec les adhérents • Acquisition de matériel de communication (verres sérigraphiés et autres objets promotionnels) <u>Actions techniques :</u> Rédaction et diffusion de bulletins phytosanitaires, suivi et contrôle de maturité sur un réseau de parcelles de référence, création d'un référentiel « Fertilisation raisonnée » par le biais d'analyses petiolaires, organisation de sessions de réglage de pulvérisateurs, projet de mise aux normes des points de rinçage et de remplissage des pulvérisateurs, appui au montage des dossiers de reconversion en agriculture biologique
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA = 7.156€ Cg13 = 7.156 €

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL 2014	53.875€	MONTANT DEMANDE POUR 2014	20.877 €
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	12.400 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2014	23,02%
MONTANT DE LA TRESORERIE	Non communiqué	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2013	30.261 €
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2013	12.000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2013	39,66 %
OBSERVATIONS			
BUDGET ANNEE N-1 REALISE	Non communiqué		
Convergence avec les critères d'attribution (délibération 2010-A099) complétés par la délibération 2012-A131			OUI
Avis favorable de la collectivité du siège social ou de la collectivité d'accueil de la manifestation			NON

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

*** Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.**

①
Action
Technique
autour
de
Cava

Date de mise en œuvre prévue	Toute l'année 2014	
Lieu(x) de réalisation	on fait le tourbillon de la CPA	
Contenus et objectifs de l'action	et de l'appellation Cava de	
Public(s) ciblé(s)	Produce Sainte-Victoire	
Nombre de participants / exposants		
Nombre de spectateurs / visiteurs		
Durée de l'action		
Entrées payantes	oui ☐ non ☒	(montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒	(montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DEPENSES - RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	3460	Vente	
Prestations de services	26838	Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s) PACA	7156
Assurances		Département (s) Bouches du Rhône	7156
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires		Communauté du Pays d'Aix	20877
Publicité		Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	1370	Fonds Européens	
Charges de personnel		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Salaires bruts	722207	Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel		Autofinancement	18685
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	53875	TOTAL PRODUITS :	53875

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :
 La subvention demandée à la CPA de 20877 représente 38,75 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Trets
 Le 22/11/2013

Cachet de l'Association :



DOSSIER N°	2014-526	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	685	04 février 2014	20 février 2014	

ASSOCIATION DES VIGNERONS DE LA SAINTE-VICTOIRE	
PRESIDENT	Monsieur Olivier SUMEIRE
SIEGE	TRETS
OBJET DE L'ASSOCIATION	Cette association créée en 1992 a pour but de promouvoir par tous moyens légaux les vins AOC Côtes de Provence du terroir de la Sainte-Victoire et tous les vins produits par les adhérents sur leurs exploitations situées dans le périmètre d'admission et d'organiser à leur profit un suivi technique du vignoble et des vinifications pour pérenniser la qualité des productions viticoles.
OBJET DE LA DEMANDE	L'association sollicite l'aide de la CPA pour l'organisation de la 17 ^{ème} journée technique, en novembre 2014. Chaque année, l'association organise une manifestation afin de traiter des thèmes techniques d'actualité avec des intervenants extérieurs spécialisés Chaque manifestation réunit environ 120 personnes qui sont généralement les vignerons des caves coopératives et particulières adhérents à l'association, des techniciens régionaux, ainsi que les élus et représentants de la profession (fédérations, CIVP, syndicats...)
AUTRES PARTENAIRES	Cg13 = 1.103 € FRANCE AGRIMER = 1.103 €

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL 2014	4.146€	MONTANT DEMANDE POUR 2014	1.103 €
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	1.000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2014	24,12 %
MONTANT DE LA TRESORERIE	Non communiqué	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2013	3.918 €
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2013	1.000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2013	25,52 %
OBSERVATIONS			
BUDGET ANNEE N-1 REALISE	Non communiqué		
Convergence avec les critères d'attribution (délibération 2010-A099) complétés par la délibération 2012-A131			OUI
Avis favorable de la collectivité du siège social ou de la collectivité d'accueil de la manifestation			NON

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	1 A définir
Lieu(x) de réalisation	
Contenus et objectifs de l'action	Travaux de thème d'actualité viticoles
Public(s) ciblé(s)	Vignerons, techniciens, représentants de la profession
Nombre de participants / exposants	environ 120
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	11/2 journée
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	270	Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations	150	Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances		Département (s) Bouches du Rhône	1103
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires		Communauté du Pays d'Aix	1103
Publicité		Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	150	Fonds Européens France AgriStar	1103
Charges de personnel		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Salaires bruts	3576	Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel		Autofinancement	838
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	4146	TOTAL PRODUITS :	4146

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 1103 € représente 26,61 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Trets
 Le 22/11/2013

Cachet de l'Association :



DOSSIER N°	2014-170	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	4062			

COMITE DEPARTEMENTAL D'ORGANISATION DE LA FETE VIGNE ET VIN	
PRESIDENT	Monsieur Jérôme LEYRIS
SIEGE	AIX-EN-PROVENCE
OBJET DE L'ASSOCIATION	Créée en 1996, l'association a pour but l'organisation et la coordination de la Fête de la Vigne et du Vin auprès de la filière viticole 13, des caves coopératives et des caves particulières.
OBJET DE LA DEMANDE	L'association sollicite l'aide de la CPA pour l'organisation de la 20^{ème} édition de la Fête de la Vigne et du Vin, qui se tiendra le 31 mai 2014 dans les 35 caves coopératives et indépendantes des Bouches-du-Rhône. De nombreuses actions de communication seront mises en place pour soutenir les initiatives des vignerons qui s'impliquent dans cette opération à travers les animations variées qu'ils proposeront pour tout public : dégustation de vins, de produits régionaux, expositions, animations pour les enfants, promenades en VTT, concours de pétanques, mini concerts, repas... Ce faisant, l'objectif de l'association est de : ▪ sensibiliser les consommateurs, avertis ou néophytes, au travail qui gravite autour de la vigne et du vin, et cela dans le cadre d'une journée empreinte de convivialité au cours de laquelle ils pourront rencontrer les professionnels qui oeuvrent toute l'année pour fournir un produit de qualité ▪ développer la notoriété des vins du département et faire découvrir au grand public la filière viticole ▪ Accroître la fréquentation des visiteurs dans les caves coopératives et les domaines ▪ Apporter un soutien promotionnel aux caves coopératives et aux domaines L'année dernière, ce sont 9 caves coopératives et 17 caves particulières qui ont participé à la 19^{ème} édition et 25 communes qui ont accueilli les 3000 participants à la Fête 2013. Cette année, l'objectif est de mobiliser 30 communes et d'accueillir 4000 visiteurs.
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA = 4.000 € CG13 = 4.000 € PARTENAIRES PRIVES = 9.500 €

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL 2014	21.600 €	MONTANT DEMANDE POUR 2014	3.500 €
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	2.200 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2014	10,19 %
MONTANT DE LA TRESORERIE	Non communiqué	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2013	21.500 €
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2013	2.200 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2013	10,23 %
OBSERVATIONS			
BUDGET ANNEE N-1 REALISE	19.503 € (arrêté au 30/09/2013)		
Convergence avec les critères d'attribution (délibération 2010-A099) complétés par la délibération 2012-A131			OUI
Avis favorable de la collectivité du siège social ou de la collectivité d'accueil de la manifestation			NON

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	
Lieu(x) de réalisation	Dans les 40 caves (domoines & coopératives)
Contenus et objectifs de l'action	Réalisation de la Fête de la Vigne et du Vin
Public(s) ciblé(s)	Habitants du département et touristes
Nombre de participants / exposants	40 caves (= 195 bénévoles)
Nombre de spectateurs / visiteurs	3000 visiteurs
Durée de l'action	1 jour
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DEPENSES - RECETTES (Ne pas oublier les recettes d'entrée)

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	500	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	2 500	Cotisations	600
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	4 000
Assurances		Département (s)	4 000
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires	7 100	Communauté du Pays d'Aix	3 500
Publicité	10 500	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	1 000		
Charges de personnel		Fonds Européens	
Salaires bruts		Emplois Aides (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux		Ag. de promotion, crédit agricole, C.V.P., C.A.P., O.M.A.G.	9 500
TOTAL CHARGES :	21 600	TOTAL PRODUITS :	21 600

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :
 La subvention demandée à la CPA de 3 500 € représente ... 16 ... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à ... Aix-en-Provence ... Cachet de l'Association :

Le 30/10/2013

**COMITE DEPARTEMENTAL
 D'ORGANISATION DE LA FETE
 DE LA VIGNE ET DU VIN**

Maison des Agriculteurs
 23 Avenue Henri-Pontier
 13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1
 Tél. 04.42.21.64.81 - Fax 04.42.63.07.99

DOSSIER N°	2014-267	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	5276	04 février 2014	20 février 2014	

LES CABRETTES	
PRESIDENT	Madame Christine GIRARD
SIEGE	ROGNES
OBJET DE L'ASSOCIATION	Cette association créée en 2003 a pour but de développer et promouvoir les races caprines et les métiers qui s'y rapportent.
OBJET DE LA DEMANDE	L'association sollicite l'aide de la CPA pour l'organisation de la « 18^{ème} Fête de la Chèvre » le 6 avril 2014 à Rognes. Cette année, cette manifestation s'inscrira dans le thème « Culture caprine provençale ». A noter au cours de cette manifestation : - la participation d'un chef membre de la « Fédération Française de Cuisine », qui donnera un cours de cuisine autour des produits fermiers des chevriers - un renforcement de la culture orale avec les contes en provençal de Rémy Salamon conteur provençal, autour des thèmes traditionnels de coutumes provençales - la création commune d'une chèvre en mosaïque qui sera exposée dans les exploitations au cours de l'année 2014 De nombreux ateliers et animations gratuits seront par ailleurs proposés au public estimé à 4500 visiteurs. Les exposants, chevriers pour la plupart, échangeront sur leur métier et proposeront leurs produits.
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA = 1.200 € CG13 = 1.200 € COMMUNE DE ROGNES = 500 € PARTENAIRES PRIVES = 200 €

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL 2014	6.060 €	MONTANT DEMANDE POUR 2014	1.200 €
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	1.200 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2014	19,80 %
MONTANT DE LA TRESORERIE	8.358 € au 28/10/2013	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2013	7.400 €
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2013	1.200€	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2013	16,22 %
OBSERVATIONS			
BUDGET ANNEE N-1 REALISE	6.755€ (arrêté au 28/10/2013)		
Convergence avec les critères d'attribution (délibération 2010-A099) complétés par la délibération 2012-A131			OUI
Avis favorable de la collectivité du siège social ou de la collectivité d'accueil de la manifestation			OUI

(2013 - 10 000)

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	DIMANCHE 6 AVRIL 2014	
Lieu(x) de réalisation	ROGNES	
Contenus et objectifs de l'action	Découverte des races caprines et métiers	
Public(s) ciblé(s)	TOUT PUBLIC	
Nombre de participants / exposants	25 membres actifs / 20 membres exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	≈ 4500	
Durée de l'action	de 10h00 à 18h00	
Entrées payantes	oui ☐ non ☒	(montant de l'entrée €)
Inscriptions payantes	stands	oui ☒ non ☐ (montant de l'inscription ... 50... €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES - RECETTES (Ne pas indiquer les dépenses d'investissement)

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	50
Matières et fournitures	500	Cotisations	750
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations	100	Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	P.A.R.A. 1200
Assurances	160	Département (s)	C.G. 13 1200
Autres Services extérieurs		Commune (s)	ROGNES 500
Honoraires	4100	Communauté du Pays d'Aix	1200
Publicité	450	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	700	Credit Agricole	200
Charges de personnel		Fonds Européens	
Salaires bruts		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux	50	Buvette, Fimbola	850
		Produits financiers	110
TOTAL CHARGES :	6060	TOTAL PRODUITS :	6060

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 1200 € représente 19,80 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à... Rognes Cachet de l'Association :
Le 28.../10.../2013

Association LES CABRETTES

Chemin du Gour - Mas du Brégalon

13840 ROGNES

Tél. 04 42 50 14 32



DOSSIER N°	2014-306	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	023	04 février 2014	20 février 2014	

COMITE PERMANENT DES FOIRES DE TRETS	
PRESIDENT	Monsieur Fabien DOUDON
SIEGE	TRETS
OBJET DE L'ASSOCIATION	Cette association créée en 1991 a pour but l'organisation de manifestations caritatives, festives et agricoles, et ce, afin de promouvoir les traditions
OBJET DE LA DEMANDE	L'association sollicite l'aide de la CPA pour l'organisation de sa traditionnelle Foire agricole et artisanale de printemps, les 15 et 16 mars 2014. Cette manifestation accueillera près de 450 exposants (artisans d'art, camelots, commerçants) et un public estimé à 400 visiteurs
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA = 1.600 € CG13 = 8.300 € COMMUNE DE TRETS = 13.000 €

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL 2014	29.315 €	MONTANT DEMANDE POUR 2014	2.000 €
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	2.000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2014	6,82 %
MONTANT DE LA TRESORERIE	Non communiqué	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2013	22.000 €
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2013	1.600 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2013	7,20 %
OBSERVATIONS	A noter que l'association a également déposé une demande de subvention auprès de la CPA pour trois autres manifestations : ▪ Le sentier vigneron gourmand le 17 mai 2014 ▪ La foire de Trets, le 05 septembre 2014 ▪ Le Marché de Noël, les 05 et 06 décembre 2014		
BUDGET ANNEE N-1 REALISE	91.747 € (arrêté au 30/09/2013)		
Convergence avec les critères d'attribution (délibération 2010-A099) complétés par la délibération 2012-A131			OUI
Avis favorable de la collectivité du siège social ou de la collectivité d'accueil de la manifestation			OUI

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	15 et 16 MARS 2014
Lieu(x) de réalisation	TRETS
Contenus et objectifs de l'action	FOIRE DE PRINTEMPS
Public(s) cible(s)	Tout Public
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	1 jour
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☒ non ☐ (montant de l'inscription : 5..... €) /mètres

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services	4100	Autres produits	
Matières et fournitures	5000	Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations	4600	Etat (à détailler)	
Entretien	1000	Région (s)	1600
Assurances	1800	Département (s)	8300
Autres Services extérieurs		Commune (s)	13000
Honoraires	4200	Communauté du Pays d'Aix	2000
Publicité	1400	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions		Fonds Européens	
Charges de personnel		Emplois Aides (ex CNASEA)	3900
Salaires bruts	4000	Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel	3215	 Cotisations.....	515
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	29315	TOTAL PRODUITS :	29315

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 2000...€ représente ... 6,82... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à... TRETS...
 Le 14.../...14.../2013

Cachet de l'Association :

**COMITE PERMANENT
DES FOIRES DE TRETS**
 11 avenue Jean Jaurès
 13530 TRETS
 Tél. 04 42 37 55 33
 Fax 09 53 19 45 84

DOSSIER N°	2014-307	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	023	04 février 2014	20 février 2014	

COMITE PERMANENT DES FOIRES DE TRETS	
PRESIDENT	Monsieur Fabien DOUDON
SIEGE	TRETS
OBJET DE L'ASSOCIATION	Cette association créée en 1991 a pour but l'organisation de manifestations caritatives, festives et agricoles, et ce, afin de promouvoir les traditions
OBJET DE LA DEMANDE	L'association sollicite l'aide de la CPA pour l'organisation du sentier vigneron gourmand, savant mélange de gastronomie, d'oenologie et de découverte du terroir. Cette manifestation devrait accueillir de 250 à 300 personnes.
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA = 800 € CG13 = 1.000 € COMMUNE DE TRETS = 3.000 €

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL 2014	16.003 €	MONTANT DEMANDE POUR 2014	10.000 €
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	450 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2014	2,81 %
MONTANT DE LA TRESORERIE	Non communiqué	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2013	3.800 €
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2013	400 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2013	10,52 %
OBSERVATIONS	A noter que l'association a également déposé une demande de subvention auprès de la CPA pour trois autres manifestations : ■ La foire traditionnelle de Printemps, les 15 et 16 mars 2014 ■ La foire de Trets, le 05 septembre 2014 ■ Le Marché de Noël, les 05 et 06 décembre 2014		
BUDGET ANNEE N-1 REALISE	91.747 € (arrêté au 30/09/2013)		
Convergence avec les critères d'attribution (délibération 2010-A099) complétés par la délibération 2012-A131			
Avis favorable de la collectivité du siège social ou de la collectivité d'accueil de la manifestation			

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	17 MAI 2014
Lieu(x) de réalisation	Vignoble Tretsais
Contenus et objectifs de l'action	Sentier Vigneron Gourmand
Public(s) ciblé(s)	Tout Public
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	1 jour
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :€)
Inscriptions payantes	oui ☒ non ☐ (montant de l'inscription : 2,5... €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services	3003	Autres produits	
Matières et fournitures	2000	Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations	2000	Etat (à détailler)	
Entretien	1000	Région (s)	800
Assurances	450	Département (s)	1000
Autres Services extérieurs		Commune (s)	3000
Honoraires	2000	Communauté du Pays d'Aix	10000
Publicité	1000	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions			
Charges de personnel		Fonds Européens	
Salaires bruts	3000	Emplois Aidés (ex CNASEA)	1203
Autres charges de personnel	1550	Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	16003	TOTAL PRODUITS :	16003

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 10000...€ représente 62,49... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à... TRETS Cachet de l'Association :
 Le 12.../11.../2013

COMITE PERMANENT
DES FOIRES DE TRETS
 11 avenue Jean Jaurès
 13530 TRETS
 Tél. 04 42 37 55 33
 Fax 09 53 19 45 84

DOSSIER N°	2014-308	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	023	04 février 2014	20 février 2014	

COMITE PERMANENT DES FOIRES DE TRETS	
PRESIDENT	Monsieur Fabien DOUDON
SIEGE	TRETS
OBJET DE L'ASSOCIATION	Cette association créée en 1991 a pour but l'organisation de manifestations caritatives, festives et agricoles, et ce, afin de promouvoir les traditions
OBJET DE LA DEMANDE	L'association sollicite l'aide de la CPA pour l'organisation de la Foire de Trets, le 05 septembre 2014 Cette manifestation accueillera environ 250 exposants dans le centre du village : ▪ Camelots, artisans d'art (poterie, vannerie, peintres) venus de la France entière ▪ Matériel agricole (tracteurs, vendangeuses, quads...) ▪ Concessionnaires automobiles (Citroën, Alfa, Fiat, Peugeot) + exposition de voitures anciennes ▪ Animaux divers (chevaux de trait, canards, poules, lapins) ▪ Chasse, pêche, nature et loisirs : animations valorisant les activités de plein air
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA = 1.600 € CG13 = 5.200 € COMMUNE DE TRETS = 10.000 €

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL 2014	21.400€	MONTANT DEMANDE POUR 2014	1.500 €
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	800 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2014	3,74 %
MONTANT DE LA TRESORERIE	Non communiqué	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2013	10.500€
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2013	800 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2013	7,62 %
OBSERVATIONS	A noter que l'association a également déposé une demande de subvention auprès de la CPA pour trois autres manifestations : ▪ La foire traditionnelle de Printemps, les 15 et 16 mars 2014 ▪ Le sentier vigneron gourmand, le 17 mai 2014 ▪ Le Marché de Noël, les 05 et 06 décembre 2014		
BUDGET ANNEE N-1 REALISE	91.747€ (arrêté au 30/09/2013)		
Convergence avec les critères d'attribution (délibération 2010-A099) complétés par la délibération 2012-A131			OUI
Avis favorable de la collectivité du siège social ou de la collectivité d'accueil de la manifestation			OUI

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	05 SEPTEMBRE 2014
Lieu(x) de réalisation	TRETS
Contenus et objectifs de l'action	FOIRE DE TRETS
Public(s) ciblé(s)	Tout Public
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	1 jour
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :€)
Inscriptions payantes	oui ☒ non ☐ (montant de l'inscription :5.... €) /mètre

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services	4100	Autres produits	
Matières et fournitures	2100	Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations	3000	Etat (à détailler)	
Entretien	2000	Région (s)	1600
Assurances	600	Département (s)	5200
Autres Services extérieurs		Commune (s)	10000
Honoraires	3000	Communauté du Pays d'Aix	1500
Publicité	1600	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions		Fonds Européens	
Charges de personnel		Emplois Aides (ex CNASEA)	3100
Salaires bruts	3000	Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel	2000		
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	21400	TOTAL PRODUITS :	21400

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 15000...€ représente7,04... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à..... Cachet de l'Association :
 Le/...../.....

COMITE PERMANENT
DES FOIRES DE TRETS
 11 avenue Jean Jaurès
 13530 TRETS
 Tél. 04 42 37 55 33
 Fax 09 53 19 45 84

DOSSIER N°	2014-309	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	023	04 février 2014	20 février 2014	

COMITE PERMANENT DES FOIRES DE TRETS	
PRESIDENT	Monsieur Fabien DOUDON
SIEGE	TRETS
OBJET DE L'ASSOCIATION	Cette association créée en 1991 a pour but l'organisation de manifestations caritatives, festives et agricoles, et ce, afin de promouvoir les traditions
OBJET DE LA DEMANDE	L'association sollicite l'aide de la CPA pour l'organisation du Marché de Noël, les 05 et 06 décembre 2014. Cette manifestation accueillera environ une trentaine d'artisans d'art (santons, poteries, peintures) et proposera diverses animations de rue : promenades en calèche, maquilleuse pour les enfants, dégustation de produits du terroir, groupe folklorique...
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA = 1.000 € CG13 = 2.500 € COMMUNE DE TRETS = 5.000 €

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL 2014	30.800 €	MONTANT DEMANDE POUR 2014	5.500 €
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	800 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2014	2,60 %
MONTANT DE LA TRESORERIE	Non communiqué	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2013	10.900 €
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2013	800 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2013	7,34%
OBSERVATIONS	A noter que l'association a également déposé une demande de subvention auprès de la CPA pour trois autres manifestations : ▪ La foire traditionnelle de Printemps, les 15 et 16 mars 2014 ▪ Le sentier vigneron gourmand, le 17 mai 2014 ▪ La foire de Trets, le 05 septembre 2014		
BUDGET ANNEE N-1 REALISE	91.747€ (arrêté au 30/09/2013)		
Convergence avec les critères d'attribution (délibération 2010-A099) complétés par la délibération 2012-A131			OUI
Avis favorable de la collectivité du siège social ou de la collectivité d'accueil de la manifestation			OUI

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	05 ET 06 DECEMBRE
Lieu(x) de réalisation	TRETS
Contenus et objectifs de l'action	Marché de Noël
Public(s) ciblé(s)	Tout Public
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	2 Jours
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☒ non ☐ (montant de l'inscription : ... 3.00 ... €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services	8200	Autres produits	15000
Matières et fournitures	4000	Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations	6000	Etat (à détailler)	
Entretien	2000	Région (s)	1000
Assurances	400	Département (s)	2500
Autres Services extérieurs		Commune (s)	5000
Honoraires	3675	Communauté du Pays d'Aix	5500
Publicité	2100	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions		Fonds Européens	
Charges de personnel		Emplois Aidés (ex CNASEA)	1800
Salaires bruts	3400	Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel	2025		
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	30800	TOTAL PRODUITS :	30800

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 5500.€ représente 17,86 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à TRETS
 Le 12.1.2013

Cachet de l'Association :

COMITE PERMANENT

DES FOIRES DE TRETS

11 avenue Jean Jaurès
 13530 TRETS

Tél. 04 42 37 55 33

Fax 09 53 19 45 84

DOSSIER N°	2014-476	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	118381	04 février 2014	20 février 2014	

ENERGIE RENOUVELABLE PAR LA TRACTION ANIMALE (ERTA)			
PRESIDENT	Monsieur Guy LENZI		
SIEGE	TRETS		
OBJET DE L'ASSOCIATION	Créée en 2009, cette association a pour objet de promouvoir et développer la traction animale, en particulier le cheval de trait comme une source d'énergie renouvelable.		
OBJET DE LA DEMANDE	Devant le succès grandissant de son action « Les traits de l'espoir », l'association projette de renouveler pour la troisième année consécutive cette manifestation dédiée aux enfants hospitalisés en soins ambulatoires de longue durée à l'Hôpital de la Timone à Marseille. Cette journée aura lieu le11 mai 2014 au domaine du Moulin de l'Arc à Trets. L'association souhaite accueillir un plus grand nombre d'enfants que les années précédentes, afin qu'ils profitent d'une belle journée champêtre alliant balade en véhicules hippomobiles adaptés attelés par des chevaux lourds, ateliers de découverte du cheval de trait, déjeuner et promenade en famille. L'association estime qu'avec le support affectif qu'apporte la relation avec le cheval lourd, cette activité va aider l'enfant à retrouver confiance en soi et motivation, aussi bien que lui permettre de renouer avec ses rêves.		
OBSERVATIONS			
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA = 2.000€ PARTENAIRES PRIVES = 300 €		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL 2014	5.100€	MONTANT DEMANDE POUR 2014	2.000 €
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	1.000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2014	19,61%
MONTANT DE LA TRESORERIE	7.449 € au 30/09/2013	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2013	0 €
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2013	0 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2013	
BUDGET ANNEE N-1 REALISE	20.486 € (arrêté au 30/09/2013)		
Convergence avec les critères d'attribution (délibération 2010-A099) complétés par la délibération 2012-A131			O U I
Avis favorable de la collectivité du siège social ou de la collectivité d'accueil de la manifestation			O U I

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	11 mai 2014
Lieu(x) de réalisation	Trets
Contenus et objectifs de l'action	Promenade et découverte du Cheval de Trait
Public(s) ciblé(s)	Enfants ou Bouque maladie
Nombre de participants / exposants	environ 50 (ceci compris)
Nombre de spectateurs / visiteurs	1 jour
Durée de l'action	1 journée renouvelable
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation organisée dans l'année DEPENSES - REVENUS

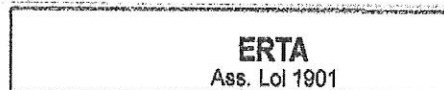
CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	1000	Vente	
Prestations de services	500	Autres produits	800
Matières et fournitures	200	Subventions	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances		Département (s)	2000
Autres services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires		Communauté du Pays d'Aix	2000
Publicité	1500	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	1500	Fonds Européens	
Charges de personnel		Emploi Aidé (ex CNAIEA)	
Salaires bruts		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel		Partenaires (prises)	300
Autres frais généraux	100		
TOTAL CHARGES :	5100	TOTAL PRODUITS :	5100

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :
La contribution demandée à la CPA de 2000 € représente 39 % du total des produits
hors contributions volontaires. Montant demandé / Total des produits x 100

Fait à Trets
Le 14/10/2013

Cachet de l'Association :



ERTA
Ass. Loi 1901
11 Av. Jean Jaurès
13530 TRET
Tél. 06 09 34 53 12 - 06 04 27 50 29

DOSSIER N°	2014-472	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	3885	04 février 2014	20 février 2014	

FEDERATION DE PROVENCE DU CHEVAL DE TRAIT (F.P.C.T.)

PRESIDENT	Monsieur Roger EMILIANI
SIEGE	TRETS
OBJET DE L'ASSOCIATION	Créée en 2001, cette association a pour but d'encourager, encadrer, promouvoir, orienter, développer, animer, enseigner, coordonner et organiser les activités liées à tous les chevaux de trait
OBJET DE LA DEMANDE	L'association sollicite l'aide de la CPA pour l'organisation du National -Concours complet du cheval de trait qui se déroulera les 26 et 27 avril 2014 à Trets. Cette manifestation, qui se veut être un trait d'union entre professionnels du cheval de trait, élus et grand public, réunira une soixantaine de participants et accueillera un public estimé à 10.000 personnes.
OBSERVATIONS	
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA = 5.000 € CG 13 = 5.000 € PARTENAIRES PRIVES = 500 €

DONNEES FINANCIERES

BUDGET PREVISIONNEL 2014	21.500€	MONTANT DEMANDE POUR 2014	6.000€
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	6.000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2014	27,91%
MONTANT DE LA TRESORERIE	5.997 € au 30/09/2013	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2013	51,000€
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2013	7.000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2013	13,72 %
BUDGET ANNEE N-1 REALISE	32;126 € (arrêté au 30/09/2013)		
Convergence avec les critères d'attribution (délibération 2010-A099) complétés par la délibération 2012-A131			OUI
Avis favorable de la collectivité du siège social ou de la collectivité d'accueil de la manifestation			

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	27 et 28 avril 2014
Lieu(x) de réalisation	Trets 613
Contenu et objectifs de l'action	La National - Concours Complet de Cheval de Tr
Public(s) ciblé(s)	Tous publics
Nombre de participants / exposants	80
Nombre de spectateurs / visiteurs	10000
Durée de l'action	2 jours
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☒ non ☐ (montant de l'inscription : €) 400 déterminé

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services	8200	Autres produits	5000
Matières et fournitures	3400	Contributions	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations	1200	Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	5000
Assurances	300	Département (s)	5000
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires		Communauté du Pays d'Aix	6000
Publicité	1500	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	6700	Fonds Européens	
Charges de personnel		Emplois Aidés (ex CNAEA)	
Salaires bruts		Autres recettes extérieures (à détailler)	500
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux	200		
TOTAL CHARGES :	21500	TOTAL PRODUITS :	21500

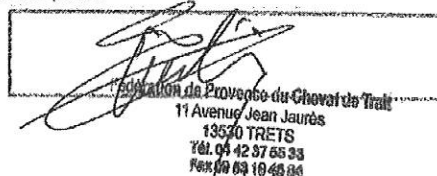
Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 6000 € représente ... 27,90 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Trets
Le 14/10/2013

Cachet de l'Association :



DOSSIER N°	2014-441	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	109054	04 février 2014	20 février 2014	

ASSOCIATION DES SOMMELIERS ALPES MARSEILLE PROVENCE (ASAMP)

PRESIDENT	Madame Gisèle MARGUIN
SIEGE	LA CIOTAT
OBJET DE L'ASSOCIATION	Cette association créée en 1993 et regroupant des professionnels, des élèves sommeliers et des amateurs du monde du vin a pour but de promouvoir les vins de Provence et de soutenir les vignerons de la région.
OBJET DE LA DEMANDE	L'association sollicite de la CPA une subvention de fonctionnement pour l'organisation de manifestations, de sorties, d'échanges visant à promouvoir les vins de Provence sur le plan national et à l'étranger. Entre autres manifestations prévues en 2014, citons : • Le 17 février 2014, présentation du millésime des vins des Bouches-du-Rhône à l'Hôtel du Département avec pour parrain Romain ILTIS, Meilleur Sommelier de France 2012. • En mars 2014, dégustation de prestige des vins de Provence par Sommelier International, en présence de Philippe Faure Brac • Trophée du meilleur espoir en sommellerie au Lycée Hôtelier de Bonneveine • Présentation du millésime des Côtes de Provence Sainte Victoire au Palais du Concours des Vins des Baux de Provence
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA = 2.000 € CG13 = 3.000 €

DONNEES FINANCIERES

BUDGET PREVISIONNEL 2014	23.200 €	MONTANT DEMANDE POUR 2014	2.000€
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	2.000€	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2014	8,62%
MONTANT DE LA TRESORERIE	22.683 € au 30/09/2013	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2013	0 €
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2013	0 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2013	
OBSERVATIONS			
BUDGET ANNEE N-1 REALISE	29.629€ (arrêté au 30/09/2013)		
Convergence avec les critères d'attribution (délibération 2010-A099) complétés par la délibération 2012-A131			OUI
Avis favorable de la collectivité du siège social ou de la collectivité d'accueil de la manifestation			NON

BUDGET PRÉVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION 2014
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

DÉFICIT À REPORTER : 6671		EXCÉDENT À REPORTER :	
DÉPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, prestations de services	
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	500
Achats non stockés de matières et fournitures	380	Prestations	1500
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	7000
Fournitures d'entretien et petit équipement	190	74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives		Etat (à détailler)	
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		Région (s)	Conseil Général 2000
61 - Services extérieurs		Département (s)	Conseil Général 13 3000
Sous-traitance générale		Commune (s)	
Locations mobilières et immobilières		Communauté du Pays d'Aix	2000
Entretien et réparation		Indiquer le montant total des subventions sollicitées auprès de la CPA pour l'année 2014	
Assurances	350	Détail par service	
Documentation	40		
Divers	1200		
62 - Autres Services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1290	Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité, publications			
Déplacements, missions et réceptions	11979		
Frais postaux et de télécommunication	500	Fonds Européens	
Services bancaires		Emplois Aides (ex CNASEA)	
Divers	600	Autres (à détailler)	
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
Salaires bruts		Cotisations	5500
Charges sociales		Autres (à détailler)	1050
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante		76 - Produits financiers	650
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements et provisions		78 - Reprise sur amortissements et provisions	

TOTAL DÉPENSES : 23200	TOTAL RECETTES : 23200
-------------------------------	-------------------------------

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à La Ciotat le 13/11/2013

Signature du Président

Cachet de l'Association

A.S.A.M.P.
 Villa blanche - 1<< Les Ombelles >>
 3, Av. Guillaume Dulac
 13600 LA CIOTAT
 Association loi 1901

DOSSIER N°	2014-602	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	114217	04 février 2014	20 février 2014	

LES COMPAGNONS DE DIONYSOS	
PRESIDENT	Madame Francine RAVOIRE
SIEGE	PERTUIS
OBJET DE L'ASSOCIATION	Cette association créée en 2008 a pour but de défendre, promouvoir et organiser des manifestations événementielles, culturelles et économiques autour des vins, du terroir, de la gastronomie, des arts et traditions
OBJET DE LA DEMANDE	L'association sollicite l'aide de la CPA pour l'organisation de « Dionyvinis PERTUIS » (labellisé « Vignobles et découvertes »), 6^{ème} Concours des vins de la région PACA et le Salon des vins et de la gastronomie les 7, 8 et 9 mars 2014 à Pertuis. Les points forts de cette manifestation regroupant 60 exposants et un public estimé à 450 personnes seront les suivants : • une soirée gourmande où plusieurs chefs régionaux et pâtisseries feront découvrir leurs spécialités au travers d'un fabuleux atelier « Accords mets et vins » • des ateliers de cuisine à thème autour des enfants et des jeunes comme par exemple préparer un petit déjeuner pour ses parents, confectionner un gâteau pour son anniversaire, imaginer un dîner en famille, comment se préparer quelque chose de bon pour pas très cher..., avec la présence du plus jeune meilleur apprenti de France • une animation autour du chocolat par Gérard Gazeau, chocolatier Seront invitées l'Italie et l'Espagne, qui présenteront leurs productions viticoles et leur artisanat gastronomique, ainsi que la région Languedoc Roussillon
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA = 4.000 € CG84 = 2.000 € COMMUNE DE PERTUIS = 2.000 € SPONSORS PRIVES = 17.500 €

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL 2014	55.920 €	MONTANT DEMANDE POUR 2014	11.000 €
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	10 350 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2014	18,51 %
MONTANT DE LA TRESORERIE	16.000 € au 30/10/2013	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2013	47.100 €
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2013	9.000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2013	19,11%
OBSERVATIONS			
BUDGET ANNEE N-1 REALISE	41.587 € (arrêté au 30/10/2013)		
Convergence avec les critères d'attribution (délibération 2010-A099) complétés par la délibération 2012-A131			OUI
Avis favorable de la collectivité du siège social ou de la collectivité d'accueil de la manifestation			OUI

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	7, 8 et 9 Mars 2014
Lieu(x) de réalisation	Gymnase du Bourcier - 84120 Pétus
Contenus et objectifs de l'action	Concours des Vins et Salon des Vins et de la Gastronomie
Public(s) ciblé(s)	Tout Public
Nombre de participants / exposants	60 exposants
Nombre de spectateurs / visiteurs	4500 visiteurs attendus
Durée de l'action	1 soirée + 2 jours complets
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée€)
Inscriptions payantes	oui ☒ non ☐ (montant de l'inscription : 200. €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

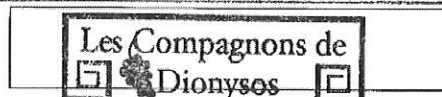
CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	19420
Prestations de services	14000	Autres produits	
Matières et fournitures	9500	Cotisations	
Services extérieurs	3900	Subventions demandées :	
Locations	1740	Etat (à détailler)	
Entretien	360	Région (s)	PACA 4000
Assurances	300	Département (s)	84 2000
Autres Services extérieurs		Commune (s)	PETUS 2000
Honoraires	1500	Communauté du Pays d'Aix	11000
Publicité	10000	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	2500	Fonds Européens	
Charges de personnel		Emplois Aides (ex CNASEA)	
Salaires bruts	9580	Autres recettes attendues (à détailler)	17500
Autres charges de personnel	3510	Sponsors privés	
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	55920	TOTAL PRODUITS :	55920

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :
 La subvention demandée à la CPA de 11.000.€ représente 19,6 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Pétus
 Le 18/11/2013

Cachet de l'Association :



Promotion et animations autour des Vins du Luberon, du Terroir des Arts, de la Gastronomie et des Traditions

DOSSIER N°	2014-580	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	110357	04 février 2014	20 février 2014	

CROQUEURS DE POMMES PACA	
PRESIDENT	Monsieur Daniel MOULIADE
SIEGE	AIX EN PROVENCE
OBJET DE L'ASSOCIATION	Créée en 1992, cette association a pour but d'assurer la recherche, la sauvegarde du patrimoine génétique fruitier régional, la promotion des variétés fruitières régionales ou locales, ainsi que l'information du public
OBJET DE LA DEMANDE	L'association sollicite l'aide de la CPA pour l'organisation, les 4 et 5 octobre 2014, d'un week-end « verger portes ouvertes » à Puyricard. Il s'agit d'ouvrir au public son verger de sauvegarde, riche à ce jour de plus de 340 variétés fruitières et de permettre ainsi aux visiteurs professionnels ou aux simples amateurs de juger de l'intérêt de réintroduire ces variétés anciennes dans le panel des fruits proposés au grand public. Il sera proposé au public des visites guidées, des expositions de fruit et des démonstrations. Cette manifestation réunira une cinquantaine d'adhérents aux Croqueurs de Pommes et un public estimé à 3.000 visiteurs
AUTRES PARTENAIRES	

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL 2014	8.000 €	MONTANT DEMANDE POUR 2014	1.800 €
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	800 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2014	10 %
MONTANT DE LA TRESORERIE	16.900€ au 30/10/2013	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2013	4.900 €
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2013	800 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2013	16,32 %
BUDGET ANNEE N-1 REALISE	35.616 € (arrêté au 30/10/2013)		
Convergence avec les critères d'attribution (délibération 2010-A099) complétés par la délibération 2012-A131			OUI
Avis favorable de la collectivité du siège social ou de la collectivité d'accueil de la manifestation			NON

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

*** Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.**

Date de mise en œuvre prévue	04 et 05 octobre 2014
Lieu(x) de réalisation	1820 chemin du Grand St Jean - 13540 Puyricard
Contenus et objectifs de l'action	Exposition - Information du public
Public(s) ciblé(s)	Public familial et Proximité
Nombre de participants / exposants	50 à 60 adhérents aux Coqueurs de Pommes
Nombre de spectateurs / visiteurs	3000 à 3500
Durée de l'action	2 Jours
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	300
Prestations de services	6800	Autres produits	
Matières et fournitures	200	Cotisations	5900
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances		Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires		Communauté du Pays d'Aix	1800
Publicité	800	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions		Fonds Européens	
Charges de personnel		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Salaires bruts		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux <i>location parking</i>	200		
TOTAL CHARGES :	8000	TOTAL PRODUITS :	8000

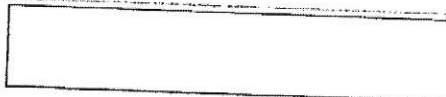
Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de ...1800...€ représente ...22,5... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à ...Aix...
 Le 27.../...M.../2014

Cachet de l'Association :



[Signature]

DOSSIER N°	2014-554	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	116369	04 février 2014	20 février 2014	

LES AMIS DU FESTIVAL DE LA GASTRONOMIE PROVENCALE	
PRESIDENT	Monsieur Jacques GIRARD
SIEGE	CHATEAUNEUF-LE-ROUGE
OBJET DE L'ASSOCIATION	Cette association créée en 2010 a pour but de promouvoir la gastronomie provençale
OBJET DE LA DEMANDE	L'association sollicite l'aide de la CPA pour l'organisation du 22ème Festival de la Gastronomie Provençale le 6 juillet 2014 à Châteauneuf-le-Rouge Vu son succès remporté les années précédentes, l'atelier de dégustation de vins et découverte de l'huile d'olive sera également reconduit. Un professionnel de la gastronomie sera invité à ce festival pour lui donner une dynamique encore plus forte et la découverte de nouvelles spécialités du terroir méditerranéen y sera proposée.
AUTRES PARTENAIRES	CG13 = 15.000 € COMMUNE DE CHATEAUNEUF-LE-ROUGE = 60.000 €

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL 2014	162.000 €	MONTANT DEMANDE POUR 2014	27.000 €
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	27.000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2014	16,67 %
MONTANT DE LA TRESORERIE	Non communiqué	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2013	135.000 €
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2013	27.000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2013	20 %
OBSERVATIONS			
BUDGET ANNEE N-1 REALISE	167.907€ (arrêté au 20/11/2013)		
Convergence avec les critères d'attribution (délibération 2010-A099) complétés par la délibération 2012-A131			OUI
Avis favorable de la collectivité du siège social ou de la collectivité d'accueil de la manifestation			OUI

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	6 juillet 2014
Lieu(x) de réalisation	Châteauneuf le Rouge
Contenus et objectifs de l'action	Gastronomie provençale
Public(s) ciblé(s)	Tous
Nombre de participants / exposants	45
Nombre de spectateurs / visiteurs	7000
Durée de l'action	1 jour
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	36 000	Vente	60 000
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations	80 000	Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances		Département (s)	15 000
Autres Services extérieurs		Commune (s) Châteauneuf	60 000
Honoraires	10 000	Communauté du Pays d'Aix	27 000
Publicité	35 000	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	1 000	Fonds Européens	
Charges de personnel		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Salaires bruts		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES : 162 000		TOTAL PRODUITS : 162 000	

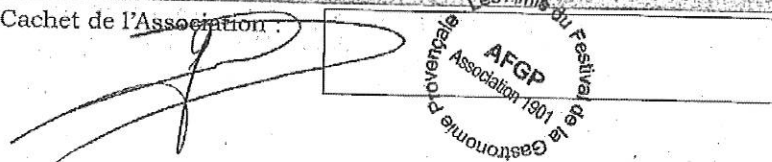
Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 27 000 € représente 16,66 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Châteauneuf
Le 27/11/2013

Cachet de l'Association :



DOSSIER N°	2014-560	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	109054	04 février 2014	20 février 2014	

VINS ET TERROIRS DU JARDIN AIXOIS	
PRESIDENT	Madame Isabelle VASSALO
SIEGE	LAMBESC
OBJET DE L'ASSOCIATION	Cette association créée en 2012 par un groupe de vignerons a pour but de promouvoir les produits de ses membres issus du terroir provençal.
OBJET DE LA DEMANDE	L'association sollicite de la CPA une subvention pour l'organisation des « Chikoulades », grande Fête des vendanges qui se déroulera le 31 août 2014 à Lambesc et réunira 50 exposants et un public estimé à 5000 personnes. La direction artistique de cette manifestation sera confiée à une compagnie théâtrale capable de porter un projet créatif spectaculaire et de retranscrire l'univers et la magie du monde du vin : « Générisk Vapeur » Au cours de la journée, celle-ci proposera une grande parade déambulatoire pour donner un rayonnement médiatique le plus large possible à cette première édition. Au centre du village, se tiendront la vithèque des vignerons du Pays d'Aix, le marché des producteurs, divers stands d'animation, l'espace des partenaires et une scène où seront invités des groupes de musiciens et une fanfare des environs. En clôture de cette manifestation, un banquet vigneron élaboré uniquement avec les produits de producteurs locaux labellisés sera organisé par la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône. En créant cet événement festif et spectaculaire, l'association a pour ambition de promouvoir Lambesc et ses environs en Pays d'Aix comme territoire phare de développement oenotouristique.
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA = 6.000 € CG13 = 8.000 € COMMUNE = 10.000 € SYNDICAT INTERPROFESSIONNEL = 2.000 € PARTENAIRES PRIVES = 2.000 €

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL 2014	62.000 €	MONTANT DEMANDE POUR 2014	15.000€
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	10.000€	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2014	16,13 %
MONTANT DE LA TRESORERIE		RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2013	0 €
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2013	0 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2013	
OBSERVATIONS			
BUDGET ANNEE N-1 REALISE			
Convergence avec les critères d'attribution (délibération 2010-A099) complétés par la délibération 2012-A131			OUI
Avis favorable de la collectivité du siège social ou de la collectivité d'accueil de la manifestation			OUI

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	2014
Lieu(x) de réalisation	Lambesc
Contenus et objectifs de l'action	Promotion des vins et du territoire viticole
Public(s) ciblé(s)	Tout public
Nombre de participants / exposants	50
Nombre de spectateurs / visiteurs	5.000
Durée de l'action	Une journée
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014 **Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année**

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	3.000
Prestations de services	31.000	Autres produits	14.000
Matières et fournitures	9.000	Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations	8.000	Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	6.000
Assurances	2.000	Département (s)	8.000
Autres Services extérieurs		Commune (s)	10.000
Honoraires	2.000	Communauté du Pays d'Aix	15.000
Publicité	10.000	Organismes sociaux (à détailler)	2.000
Déplacements, missions		Syndicat, interpro...	
Charges de personnel		Fonds Européens	
Salaires bruts		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux		Sponsoring	4.000
TOTAL CHARGES :	62.000	TOTAL PRODUITS :	62.000

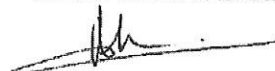
Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 15.000 € représente 24 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Lambesc
 Le 23/11/2013

Cachet de l'Association :



Vins et Terroirs du Jardin aixois
 BP 4 1340 Lambesc
 SIREN 791 604 457

DOSSIER N°	2014-664	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	4910	04 février 2014	20 février 2014	

COMITE DES FETES DE ROGNES	
PRESIDENT	Madame Laurence SIBILLE
SIEGE	ROGNES
OBJET DE L'ASSOCIATION	Cette association créée en 1996 a pour but de mettre en oeuvre la politique municipale de Rognes en ce qui concerne les manifestations sportives, festives, gastronomiques et culturelles.
OBJET DE LA DEMANDE	L'association sollicite l'aide de la CPA pour l'organisation du 26ème « Grand marché Truffes et Gastronomie » qui se déroulera à Rognes le 21 décembre 2014. Autour du diamant noir, la gastronomie trouvera naturellement sa place avec de vrais produits régionaux et artisanaux issus des fermes et des moulins proposés par 120 exposants, dont une vingtaine de trufficulteurs. Tout au long de la journée, des brouillades aux truffes seront proposées sur les stands, mais aussi dans les restaurants du village. Une ferme pédagogique sera ouverte à tous pour le plus grand bonheur des petits et des grands et contribuera à la magie de Noël. A noter également le tirage de la tombola qui proposera aux gagnants de repartir avec 500 grammes de truffes ou un week-end gourmand pour deux personnes près de Riveranches, haut lieu de la trufficulture, mais aussi des paniers gourmands et de nombreux autres lots. Le nombre de visiteurs attendus est estimé à 15.000 personnes environ.
AUTRES PARTENAIRES	COMMUNE DE ROGNES = 2.000 € PARTENAIRES PRIVES = 400 €

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL 2014	15.750 €	MONTANT DEMANDE POUR 2014	5.000 €
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	5.000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2014	31,75 %
MONTANT DE LA TRESORERIE	Non communiqué	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2013	15.750 €
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2013	5.000€	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2013	31,75 %
OBSERVATIONS	A noter que l'association a également déposé une demande de subvention auprès de deux autres services de la CPA : - Le service des Sports pour 1.500 € (24^{ème} foulée du Foussa) - Le service de la Culture pour 14.000 € (12^{ème} édition de Carrières en Rognes)		
BUDGET ANNEE N-1 REALISE	79.265 € (arrêté au 28/11/2013)		
Convergence avec les critères d'attribution (délibération 2010-A099) complétés par la délibération 2012-A131			OUI
Avis favorable de la collectivité du siège social ou de la collectivité d'accueil de la manifestation			OUI

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée
Exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	21 Décembre 2014
Lieu(x) de réalisation	Rues et places du village
Contenus et objectifs de l'action	Vente de produits gastronomiques du terroir
Public(s) cible(s)	Tout public
Nombre de participants / exposants	120 environ
Nombre de spectateurs / visiteurs	10 000 à 15 000 environ
Durée de l'action	1 jour
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : e)
Inscriptions payantes	oui ☒ non ☐ (montant de l'inscription : 58. e)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DÉPENSES - RECETTES Ne pas inclure les dépenses d'équipement

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	8350
Prestations de services	4560	Autres produits	
Matières et fournitures	1510	Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances		Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	2000
Honoraires	3520	<u>Communauté du Pays d'Aix</u>	5000
Publicité	5290	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions (PTT)	850	Fonds Européens	
Charges de personnel		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Salaires bruts		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel		CA	400
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	15 730	TOTAL PRODUITS :	15 750

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire : La subvention demandée à la CPA de 500 e représente 3,1 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / total des produits) x 100

Fait à... Rognes Cachet de l'Association :
 Le 28/11/13...



DOSSIER N°	2014-647	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	2599	04 février 2014	20 février 2014	

MIMET EN FETE	
PRESIDENT	Madame Michelle RONOT
SIEGE	MIMET
OBJET DE L'ASSOCIATION	Cette association créée en 2010 a pour but l'organisation et la gestion des fêtes et festivités sur la commune de Mimet, ainsi que l'animation du village.
OBJET DE LA DEMANDE	L'association sollicite l'aide de la CPA pour l'organisation de la 24^{ème} Foire aux miels, Gastronomie et Artisanat, le 5 octobre 2014 à Mimet. Elle regroupera une cinquantaine d'exposants, dont 50% d'apiculteurs. Diverses animations y seront proposées aux visiteurs, dont le nombre est estimé à environ 1200 personnes : ▪ 2 conférences à la Salle des Fêtes sur l'extraction de miel ▪ 1 exposition à la Salle des Fêtes sur la vie des abeilles ▪ 1 démonstration d'extraction de miels ▪ 1 ouverture de ruche ▪ 1 concours des meilleurs miels (analyse physicochimique et gustative) ▪ 1 jeu de piste pour les enfants sur le thème apicole
AUTRES PARTENAIRES	COMMUNE DE MIMET = 300 €

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL 2014	4.200 €	MONTANT DEMANDE POUR 2014	1.500 €
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	1.000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2014	23,81 %
MONTANT DE LA TRESORERIE	- 1.593 € au 30/09/2013	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2013	3.820€
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2013	1.000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2013	26,18 %
OBSERVATIONS	A noter que l'association a également déposé une demande de subvention auprès du service de la Culture pour 12.000 € (Festival de théâtre)		
BUDGET ANNEE N-1 REALISE	68.574 € (arrêté au 30/09/2013)		
Convergence avec les critères d'attribution (délibération 2010-A099) complétés par la délibération 2012-A131			OUI
Avis favorable de la collectivité du siège social ou de la collectivité d'accueil de la manifestation			OUI

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	
Lieu(x) de réalisation	Centre Village
Contenus et objectifs de l'action	Faire connaître le monde apicole
Public(s) ciblé(s)	Tous publics
Nombre de participants / exposants	+ 50 exposants et 2 conférenciers
Nombre de spectateurs / visiteurs	~ 1200
Durée de l'action	1 journée
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

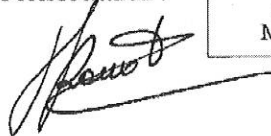
CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	1000	Vente	800
Prestations de services		Autres produits	450
Matières et fournitures	600	Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances	100	Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	300
Honoraires	200	Communauté du Pays d'Aix	
Publicité	200	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions		Alimentaire	1500
Charges de personnel		Fonds Européens	
Salaires bruts	1500	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel	600	Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux		Autofinancement	1150
TOTAL CHARGES :	4200	TOTAL PRODUITS :	4200

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire : La subvention demandée à la CPA de 1500 € représente 35% % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Mimet
Le 26/11/2013

Cachet de l'Association :



ASS. MIMET EN FETE
Mairie de Mimet - 13105 MIMET
Tél. 04 42 61 07 06
mimetenfete@free.fr
SIRET 439 724 246 00012

DOSSIER N°	HORS GU	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	4022	04 février 2014	20 février 2014	

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES DES BOUCHES-DU-RHONE (FDSEA13)	
PRESIDENT	Monsieur Serge MISTRAL
SIEGE	AIX EN PROVENCE
OBJET DE LA FEDERATION	Créée en 1945, cette fédération a pour objet de représenter et de défendre sur le plan départemental les intérêts de la profession agricole dans le domaine moral, technique, social économique et administratif, à l'exclusion de toutes opérations commerciales.
OBJET DE LA DEMANDE	La Fédération sollicite l'aide de la CPA pour l'organisation des « Balades paysannes en Pays d'Aix » : Il s'agit de la création d'un sentier de découverte de l'agriculture du Pays d'Aix, dont l'objectif est de sensibiliser le grand public et les professionnels et élus à leur territoire, son environnement agricole, la saisonnalité des produits et de développer plus encore les relations grand public, agriculteurs... Le porteur du projet est la section des agricultrices de la FDSEA impliquée dans les activités de diversification pour le développement agritouristique. Contenu de la réalisation : ■ conception du circuit en concertation avec les entités agricoles et touristiques concernées par la zone géographique. Le circuit serait localisé sur un rayon d'une vingtaine de kilomètres, il permettrait de visiter des exploitations agricoles, des marchés paysans, les écomusées et tous lieux en lien avec le monde agricole... ■ organisation d'événements autour de la balade : journée à thème sur la saisonnalité, rallye découverte, marché annuel avec l'ensemble des partenaires ■ communication : animations, création graphique, impressions ■ suivi administratif ■ diffusion et partenariats : Chambre d'Agriculture, Gîtes de France, Office de Tourisme
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA = 1.000 €

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL 2014	22.483 €	MONTANT DEMANDE POUR 2014	8.993 €
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	8.993 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2014	40 %
MONTANT DE LA TRESORERIE	95.000 € au 31/12/2013	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2013	0€
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2013	0 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2013	%
BUDGET ANNEE N-1 REALISE	502.909€ (arrêté au 31/12/2013)		
Convergence avec les critères d'attribution (délibération 2010-A099) complétés par la délibération 2012-A131			OUI
Avis favorable de la collectivité du siège social ou de la collectivité d'accueil de la manifestation			NON

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Année 2014 / 2015 / 2016 ---
Lieu(x) de réalisation	territoire CPA
Contenus et objectifs de l'action	Création de blade personnes et animation
Public(s) ciblé(s)	grand public / ELUS / professionnel /
Nombre de participants / exposants	25 /
Nombre de spectateurs / visiteurs	1000
Durée de l'action	Réunion les blades / Animation -
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	500	Vente	4480
Prestations de services	238	Autres produits	2000
Matières et fournitures	3625	Cotisations	6000
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	1000
Assurances		Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires		Communauté du Pays d'Aix	8993
Publicité		Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions		Fonds Européens	
Charges de personnel	1032	Emplois Aïdés (ex CNASEA)	
Salaires bruts	17038	Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	22483	TOTAL PRODUITS :	22483

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 8993.€ représente 59,99... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Aix-en-P. le 12/10/2013 Cachet de l'Association :

Lc. / 12 / 2013

F.D.S.E.A.
Maison des Agriculteurs
Avenue Henri Pontier
(13) AIX EN PROVENCE

CONVENTIONS

CONVENTION D'OBJECTIFS N° 2014/01

Action : « Programme d'actions de promotion et de suivi technique des vins AOC Côtes de Provence du terroir de la Sainte-Victoire »

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'E.P.C.I.

LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX
Direction des Interventions Economiques
Hôtel de Boadès – 8, place Jeanne d'Arc – CS 40868
13626 AIX-EN-PROVENCE cédex 1

représenté par

son élu délégué à l'agriculture, la charte agricole et les relations avec le monde rural, Monsieur Christian BURLE

ci-après désigné

« la C.P.A. »

ET

l'Association
sise

ASSOCIATION DES VIGNERONS DE LA SAINTE-VICTOIRE
Vinothèque Sainte-Victoire »
1, boulevard Etienne Boyer – BP25
13530 TRETS

représentée par
ci-après désignée

son Président, Monsieur Olivier SUMEIRE
« l'association »

- VU le Code général des Collectivités Territoriales
- VU l'article 10 de la loi N°2000-321 du 12 juillet 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU le décret N° 2001-41 du 12 janvier 2001 fixant le montant en euros de la subvention reçue à partir duquel les associations sont soumises à certaines obligations,
- VU le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,
- VU la délibération du Conseil Communautaire N°2009-A143 du 29 juillet 2009 donnant délégation d'attribution au Bureau, et notamment celle d'approuver l'attribution des subventions et le cas échéant, des conventions d'objectifs associées n'excédant pas 150.000 €,
- VU l'arrêté N°2009-124 du 7 août 2009 portant délégation de fonction et de signature,
- VU la délibération N°2010-A099 du 24 juin 2010 définissant de nouveaux critères d'attribution de subvention aux partenaires agricoles,
- VU la demande de l'association enregistrée au guichet unique sous les N° 2014-522, 2014-524, 2014-525, 2014-526, 2014-527.

VU la délibération N°2014-BXXX du Bureau communautaire du 20 février 2014 autorisant le versement de la subvention attribuée à l'association pour la réalisation du programme d'actions faisant l'objet de la présente convention,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

La politique d'intervention de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en faveur des associations à caractère agricole a pour but de contribuer au maintien, au développement et à la promotion des activités agricoles et des productions du Pays d'Aix.

Les associations soutenues par la C.P.A. doivent :

- Organiser les manifestations agricoles et de promotion des produits
- Participer ou réaliser des études liées à l'activité agricole,
- Réaliser ou participer à des frais d'équipement.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'établir un cadre contractuel entre la CPA et l'association « Association des vignerons de la Sainte-Victoire » et de fixer les obligations respectives des deux parties.

ARTICLE 2 : OBJET DE LA SUBVENTION

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'engage à soutenir financièrement l'association « Association des vignerons de la Sainte-Victoire » pour l'organisation de son programme d'actions articulé autour de cinq axes :

- Diverses manifestations de promotion de l'appellation des vins AOC Côtes de Provence du terroir de la Sainte-Victoire
- Organisation de la 8^{ème} présentation du millésime au Palais du Pharo à Marseille
- Organisation du 13^{ème} rallye découverte des vins de la Sainte-Victoire
- Actions techniques et outils de communication
- Organisation d'une 17^{ème} journée technique

En contrepartie, l'association « Association des vignerons de la Sainte-Victoire » s'engage à mobiliser tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation de ces actions.

ARTICLE 3 : COUT DE L'ACTION ET PARTICIPATION DE LA C.P.A.

Le coût total prévisionnel du projet objet de l'article 2 est d'un montant de 176.746 € pour la période couverte par la présente convention.

La participation de la Communauté du Pays d'Aix est d'un montant maximal de 42.000 €, soit 23,76 % du coût total prévisionnel.

- Diverses manifestations de promotion de l'appellation des vins AOC Côtes de Provence du terroir de la Sainte-Victoire : 6.600 €
- Organisation de la 8^{ème} présentation du millésime au Palais du Pharo à Marseille : 13.000 €
- Organisation du 13^{ème} rallye découverte des vins de la Sainte-Victoire : 9.000 €
- Actions techniques et outils de communication : 12.400 €
- Organisation d'une 17^{ème} journée technique : 1.000 €

Ce montant est prévisionnel dans la mesure où il peut varier en fonction des réalisations :

- Si le montant des dépenses afférentes à l'action conventionnée est supérieur au montant prévisionnel, la participation de la C.P.A. ne sera pas réévaluée.
- A contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, la participation de la C.P.A. sera recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

ARTICLE 4 : MODALITES DE PAIEMENT

La participation de la Communauté du Pays d'Aix fera l'objet de deux versements :

- **Un acompte de 70 %** du montant prévisionnel de la subvention, après le vote de la délibération y afférente par l'assemblée délibérante de la C.P.A. et la signature de la présente convention ;
- **Le solde**, après production :
 - du compte de résultat final de chaque action, signé et certifié par le Président et le Trésorier de l'association.
Ce compte de résultat sera établi dans la même forme que le budget prévisionnel de l'action. Il prendra en compte les recettes et les dépenses réelles afférentes à cette seule opération.
 - d'un bilan qualitatif et quantitatif de chaque action subventionnée,
 - des derniers bilan et compte de résultat du dernier exercice clôturé certifiés par un commissaire aux comptes ou un expert comptable.

Le paiement du solde ne pourra être effectué qu'après acceptation de ces documents par la Direction des Interventions Economiques, laquelle vérifiera notamment que les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ces actions ont bien été intégralement mobilisés pour ces dernières par l'association.

Si ce bilan final du programme d'actions fait apparaître un trop-perçu de la C.P.A. au regard des dépenses totales réalisées et du plan de financement, un titre de perception sera émis à l'encontre de l'association pour le reversement des sommes indûment perçues.

Les versements seront effectués sur le compte n° 10278/09068/00020019201/83 ouvert auprès du Crédit Mutuel par l'association.

ARTICLE 5 : CONTROLE ET SUIVI

L'association s'engage à :

- produire sur simple demande de la C.P.A. tout document justificatif des coûts réels encourus et effectivement payés, ainsi que tout document nécessaire au suivi et à l'évaluation de l'action conventionnée,
- accepter le contrôle de la Communauté du Pays d'Aix ou des personnes qu'elle pourra désigner à cet effet ; ce contrôle pourra notamment porter sur les pièces justificatives des dépenses,
- reverser à la Communauté du Pays d'Aix la subvention, ou la partie de celle-ci, qui n'aura pas été employée en vue de l'objet prévu pour son attribution dans l'année suivant celle de cette attribution ou dans les délais impartis pour son utilisation.

ARTICLE 6 : PUBLICITE - COMMUNICATION

L'association s'engage à :

- apposer le logo de la Communauté du Pays d'Aix sur l'ensemble des supports de communication liés à la réalisation de l'opération visée à l'article 2 de la présente convention
- respecter la charte de communication établie par la Direction de la Communication de la C.P.A. (Tél : 04.42.93.85.54.)
- faire valoir la participation de la C.P.A. dans l'ensemble de sa production de communication
- transmettre à la Direction des Interventions Economiques de la C.P.A. un original ou une copie/photographie des supports de communication permettant d'établir la réalité de cette mise en valeur.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE

Aucune action réalisée par l'association, qu'elle soit ou non visée au titre de la présente convention, ne pourra à quelque titre que ce soit, engager la responsabilité de la C.P.A.

Par ailleurs, pour réaliser les différentes actions objet de la présente convention, l'association devra être assurée civilement pour l'ensemble des dommages qui pourraient être causés du fait de ses interventions.

De manière générale l'association devra se trouver en situation régulière au regard des organismes sociaux et fiscaux, ainsi que des dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale.

ARTICLE 8 : REVERSEMENT, RESILIATION ET LITIGES

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier de la non-exécution totale ou partielle de l'opération, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou de refus par l'association de se soumettre aux contrôles, le versement de l'aide sera interrompu et le remboursement partiel ou total des sommes versées exigé.

Le remboursement des sommes versées sera notamment exigé, si les documents listés à l'article 4 ne sont pas produits **trois mois au plus tard après l'échéance de la convention**, ou s'il s'avère après un contrôle d'une instance communautaire, que les pièces justificatives produites par l'association sont non fondées.

L'association qui souhaite abandonner son projet peut demander la résiliation de la convention. Elle s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

En cas de contentieux portant sur l'application des termes de la convention, et seulement après avoir épuisé toutes les possibilités de règlement à l'amiable, les parties conviennent de s'en remettre au tribunal compétent.

ARTICLE 9 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2014 et se termine le 31 décembre 2014.

Fait à Aix-en-Provence, le
en deux exemplaires originaux.

En application de la délibération
n° 2014-BXXX du Bureau Communautaire
du 20 février 2014

Monsieur Christian BURLE
Vice-Président de la C.P.A.
Délégué à l'agriculture, la charte agricole et
les relations avec le monde rural

Monsieur Olivier SUMEIRE
Président de l'Association « Association des
vignerons de la Sainte-Victoire »

CONVENTION D'OBJECTIFS N° 2014/02

Action : « Festival de la gastronomie provençale »

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'E.P.C.I.

LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

Direction des Interventions Economiques

Hôtel de Boadès – 8, place Jeanne d'Arc – CS 40868

13626 AIX-EN-PROVENCE cédex 1

représenté par

son élu délégué à l'agriculture, la charte agricole et les relations avec le monde rural, Monsieur Christian BURLE

ci-après désigné

« la C.P.A. »

ET

**l'Association
sise**

LES AMIS DU FESTIVAL DE LA GASTRONOMIE PROVENCALE

« La Maison du Château »

Montée de l'Eglise

13790 CHATEAUNEUF-LE-ROUGE

représentée par
ci-après désignée

son Président, Monsieur Jacques GIRARD

« l'association »

- VU le Code général des Collectivités Territoriales
- VU l'article 10 de la loi N°2000-321 du 12 juillet 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU le décret N° 2001-41 du 12 janvier 2001 fixant le montant en euros de la subvention reçue à partir duquel les associations sont soumises à certaines obligations,
- VU le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,
- VU la délibération du Conseil Communautaire N°2009-A143 du 29 juillet 2009 donnant délégation d'attribution au Bureau, et notamment celle d'approuver l'attribution des subventions et le cas échéant, des conventions d'objectifs associées n'excédant pas 150.000 €,
- VU l'arrêté N°2009-124 du 7 août 2009 portant délégation de fonction et de signature,
- VU la délibération N°2010-A099 du 24 juin 2010 définissant de nouveaux critères d'attribution de subvention aux partenaires agricoles,
- VU la demande de l'association enregistrée au guichet unique sous le N° 2014-554
- VU la délibération N°2014-BXXX du Bureau communautaire du 20 février 2014 autorisant le versement de la subvention attribuée à l'association pour la réalisation de l'action faisant l'objet de la présente convention,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

La politique d'intervention de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en faveur des associations à caractère agricole a pour but de contribuer au maintien, au développement et à la promotion des activités agricoles et des productions du Pays d'Aix.

Les associations soutenues par la C.P.A. doivent :

- Organiser les manifestations agricoles et de promotion des produits
- Participer ou réaliser des études liées à l'activité agricole,
- Réaliser ou participer à des frais d'équipement.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'établir un cadre contractuel entre la CPA et l'association « Les amis du festival de la gastronomie provençale » et de fixer les obligations respectives des deux parties.

ARTICLE 2 : OBJET DE LA SUBVENTION

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'engage à soutenir financièrement l'association « Les amis du festival de la gastronomie provençale » pour l'organisation du Festival de la gastronomie provençale, programmé le 6 juillet 2013 à Châteauneuf-le-Rouge.

En contrepartie, l'association « Les amis du festival de la gastronomie provençale » s'engage à mobiliser tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation de cette action.

ARTICLE 3 : COUT DE L'ACTION ET PARTICIPATION DE LA C.P.A.

Le coût total prévisionnel du projet objet de l'article 2 est d'un montant de 162.000 € pour la période couverte par la présente convention.

La participation de la Communauté du Pays d'Aix est d'un montant maximal de 27.000 €, soit 16,67 % du coût total prévisionnel.

Ce montant est prévisionnel dans la mesure où il peut varier en fonction des réalisations :

- Si le montant des dépenses afférentes à l'action conventionnée est supérieur au montant prévisionnel, la participation de la C.P.A. ne sera pas réévaluée.
- A contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, la participation de la C.P.A. sera recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

ARTICLE 4 : MODALITES DE PAIEMENT

La participation de la Communauté du Pays d'Aix fera l'objet de deux versements :

- **Un acompte de 70 %** du montant prévisionnel de la subvention, après le vote de la délibération y afférente par l'assemblée délibérante de la C.P.A. et la signature de la présente convention ;
- **Le solde**, après production :
 - du compte de résultat final de l'action, signé et certifié par le Président et le Trésorier de l'association.
Ce compte de résultat sera établi dans la même forme que le budget prévisionnel de l'action. Il prendra en compte les recettes et les dépenses réelles afférentes à cette seule opération.
 - d'un bilan qualitatif et quantitatif de l'action subventionnée,
 - des derniers bilan et compte de résultat du dernier exercice clôturé certifiés par un commissaire aux comptes ou un expert comptable.

Le paiement du solde ne pourra être effectué qu'après acceptation de ces documents par la Direction des Interventions Economiques, laquelle vérifiera notamment que les moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette action ont bien été intégralement mobilisés pour cette dernière par l'association.

Si ce bilan final de l'action fait apparaître un trop-perçu de la C.P.A. au regard des dépenses totales réalisées et du plan de financement, un titre de perception sera émis à l'encontre de l'association pour le reversement des sommes indûment perçues.

Les versements seront effectués sur le compte n° 11315/00001/08001903448/10 ouvert auprès de la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse par l'association.

ARTICLE 5 : CONTROLE ET SUIVI

L'association s'engage à :

- produire sur simple demande de la C.P.A. tout document justificatif des coûts réels encourus et effectivement payés, ainsi que tout document nécessaire au suivi et à l'évaluation de l'action conventionnée,
- accepter le contrôle de la Communauté du Pays d'Aix ou des personnes qu'elle pourra désigner à cet effet ; ce contrôle pourra notamment porter sur les pièces justificatives des dépenses,
- reverser à la Communauté du Pays d'Aix la subvention, ou la partie de celle-ci, qui n'aura pas été employée en vue de l'objet prévu pour son attribution dans l'année suivant celle de cette attribution ou dans les délais impartis pour son utilisation.

ARTICLE 6 : PUBLICITE - COMMUNICATION

L'association s'engage à :

- apposer le logo de la Communauté du Pays d'Aix sur l'ensemble des supports de communication liés à la réalisation de l'opération visée à l'article 2 de la présente convention
- respecter la charte de communication établie par la Direction de la Communication de la C.P.A. (Tél : 04.42.93.85.54.)
- faire valoir la participation de la C.P.A. dans l'ensemble de sa production de communication
- transmettre à la Direction des Interventions Economiques de la C.P.A. un original ou une copie/photographie des supports de communication permettant d'établir la réalité de cette mise en valeur.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE

Aucune action réalisée par l'association, qu'elle soit ou non visée au titre de la présente convention, ne pourra à quelque titre que ce soit, engager la responsabilité de la C.P.A.

Par ailleurs, pour réaliser les différentes actions objet de la présente convention, l'association devra être assurée civilement pour l'ensemble des dommages qui pourraient être causés du fait de ses interventions.

De manière générale l'association devra se trouver en situation régulière au regard des organismes sociaux et fiscaux, ainsi que des dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale.

ARTICLE 8 : REVERSEMENT, RESILIATION ET LITIGES

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier de la non-exécution totale ou partielle de l'opération, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou de refus par l'association de se soumettre aux contrôles, le versement de l'aide sera interrompu et le remboursement partiel ou total des sommes versées exigé.

Le remboursement des sommes versées sera notamment exigé, si les documents listés à l'article 4 ne sont pas produits **trois mois au plus tard après l'échéance de la convention**, ou s'il s'avère après un contrôle d'une instance communautaire, que les pièces justificatives produites par l'association sont non fondées.

L'association qui souhaite abandonner son projet peut demander la résiliation de la convention. Elle s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

En cas de contentieux portant sur l'application des termes de la convention, et seulement après avoir épuisé toutes les possibilités de règlement à l'amiable, les parties conviennent de s'en remettre au tribunal compétent.

ARTICLE 9 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2014 et se termine le 31 décembre 2014.

Fait à Aix-en-Provence, le
en deux exemplaires originaux.

En application de la délibération
n° 2014-BXXX du Bureau Communautaire
du 20 février 2014

Monsieur Christian BURLE

Vice-Président de la C.P.A.

Délégué à l'agriculture, la charte agricole et
les relations avec le monde rural

Monsieur Jacques GIRARD

Président de l'Association « Les Amis du
Festival de la Gastronomie Provençale »

OBJET : Agriculture et forêt - Attribution de subventions aux associations à caractère agricole

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



25 FEV. 2014